



# **RAPPORT D'ACTIVITES 2011**



# SOMMAIRE

## I - Présentation du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

1 – Historique

2 – Composition du Comité syndical

3 – Statuts actuels du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

## II - Les compétences du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

1 – Présentation des contrats de financements en cours

2 – Définition du budget et bilan financier des actions 2011

### Présentation des travaux engagés en 2008, terminés au 31 décembre 2011

OUVRAGE : étude préalable au projet d'abaissement de la ligne d'eau :

- La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay
- Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu

### Présentation des travaux engagés en 2010, en cours au 31 décembre 2011

OUVRAGE : état d'avancement du projet d'abaissement de la ligne d'eau au 31 décembre 2011 :

- Le seuil de la Burnière sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Paillers
- Le clapet de la Mine sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Paillers

### Présentation des travaux engagés en 2011, en cours au 31 décembre 2011

OUVRAGE : étude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée du Sacré Cœur

OUVRAGE : travaux de réduction d'impact

- La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay
- Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu

### Présentation des travaux engagés en 2011, terminés au 31 décembre 2011

RESTAURATION DU LIT MINEUR : retrait des embâcles

RESTAURATION DU LIT MINEUR : lutte contre la végétation aquatique envahissante

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement d'abreuvoirs

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement de clôtures

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : entretien de plantation

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : travaux de plantation

RESTAURATION DES ANNEXES ET DU LIT MAJEUR : création de zone humide tampon

ENTRETIEN DES PROPRIETES PUBLIQUES FORMANT LE POURTOUR DU BARRAGE DE LA BULTIERE

## III - Les moyens humains et financiers du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

1 – Les moyens humains

2 – Les moyens financiers



## **PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES**

# I – PRÉSENTATION

## 1 – Historique

Le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a été créé par arrêté préfectoral n° 95-DRCL/2-19 en date du 23 mars 1995.

Par arrêté préfectoral n° 98-DRCL/2-597, le siège social du Syndicat mixte est transféré de la Mairie de Saint-Fulgent à la Maison de l'Emploi et de la Formation, siège de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Par arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/3-40, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes se dote de nouveaux statuts notamment pour les compétences.

## 2 – Composition du Comité syndical

Le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes est administré par un Comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants désignés comme suit :

- Communauté de communes Terres de Montaigu 4 délégués
- Communauté de communes du pays des Herbiers 4 délégués
- Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent 4 délégués
- Commune des Essarts 1 délégué

Monsieur Charles BAUDON est le Président du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes. Le Bureau est composé de :

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents : M. Bernard LAMOTTE, Adjoint au Maire (Beaurepaire)  
M. Roger TÉTAUD, Maire (Chauché)  
M. Guillaume CRÉPEAU, Conseiller municipal (Les Essarts)

## 3 – Statuts actuels du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

### Article 1<sup>er</sup> – Dénomination et composition

En application de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, il est créé un syndicat mixte qui prend la dénomination de : « Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes ».

Il est composé de :

- La Communauté de communes Terres de Montaigu
- La Communauté de communes du pays des Herbiers
- La Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent
- La Commune des Essarts

## Article 2 – Siège du Syndicat mixte

Le siège du Syndicat mixte est situé au 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Le Syndicat mixte pourra tenir ses réunions soit au siège du Syndicat, soit au siège de l'un ou l'autre des établissements publics de coopération intercommunale ou communes membres.

## Article 3 – Durée

Le Syndicat mixte est institué pour une durée illimitée.

## Article 4 – Objet du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes et **dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :**

- Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.
- Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.
- Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.
- Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.
- Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.
- Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Pour l'ensemble de ses actions, le Syndicat mixte peut intervenir de manière accessoire sur le territoire d'une commune non membre par le biais de la signature d'une convention.

## Article 5 – Politique contractuelle avec l'Etat ou les collectivités territoriales

Etudes et réalisation de contrat en faveur du développement des actions du Syndicat.

## Article 6 – Partage de services entre le Syndicat mixte et ses membres

Les services du Syndicat mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres pour l'exercice de leurs compétences.

Ce partage de services fait l'objet d'une convention entre le Syndicat mixte et les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres pour déterminer les modalités de la mise à disposition et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service.

Dans les mêmes conditions, le Syndicat mixte peut bénéficier d'une mise à disposition des services des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres.

## Article 7 – La composition du Comité syndical

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres à raison de :

- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes Terres de Montaigu
- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes du pays des Herbiers
- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent
- Un délégué titulaire pour la Commune des Essarts

Chaque établissement public de coopération intercommunale et collectivité locale bénéficient d'autant de délégués suppléants que de titulaires, les suppléants ne siégeant qu'en l'absence de ces derniers et avec voix délibérative.

Les délégués suivent, quant à la durée de leur mandat au Comité syndical, le sort de l'assemblée délibérante qui les a élus.

## Article 8 – Bureau

Le Bureau est composé du Président, de Vice-Présidents et de membres, élus parmi les membres du Comité syndical.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de l'éclairer dans ses débats, le Bureau peut inviter toute personne qualifiée.

## Article 9 – Comptable

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le chef de poste de la Trésorerie de Saint-Fulgent.

## Article 10 – Ressources

1) La contribution des membres.

Les contributions des membres sont déterminées selon la répartition suivante :

- ◆ Terres de Montaigu Communauté de communes: 35,18%
- ◆ La Communauté de communes du pays des Herbiers : 35,18%
- ◆ La Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent : 25,88%
- ◆ La Commune des Essarts : 3,76%

2) Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat mixte.

3) Les sommes reçues en échange d'un service rendu.

4) Les aides et subventions de fonctionnement et d'investissement en provenance de l'Union européenne, l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout autre établissement public.

5) Les produits des dons et legs.

6) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

7) Le produit des emprunts.

#### **Article 11 – Règlement intérieur**

Le Comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

#### **Article 12 – Adhésion ultérieure – retrait et modification des statuts**

La décision d'admission, de retrait ou de modification des statuts du Syndicat mixte sera prise dans le respect des articles L. 5711-1 et L 5211-17 à L 5211-19 du CGCT.

#### **Article 13 – Dissolution**

La dissolution du Syndicat mixte sera prononcée en application des articles L. 5211-25-1, L. 5211-26 et L. 5212-33 du CGCT.

#### **Article 14 – Autres dispositions**

Pour toutes dispositions non prévues dans les présents statuts, il sera fait application du code général des collectivités territoriales.





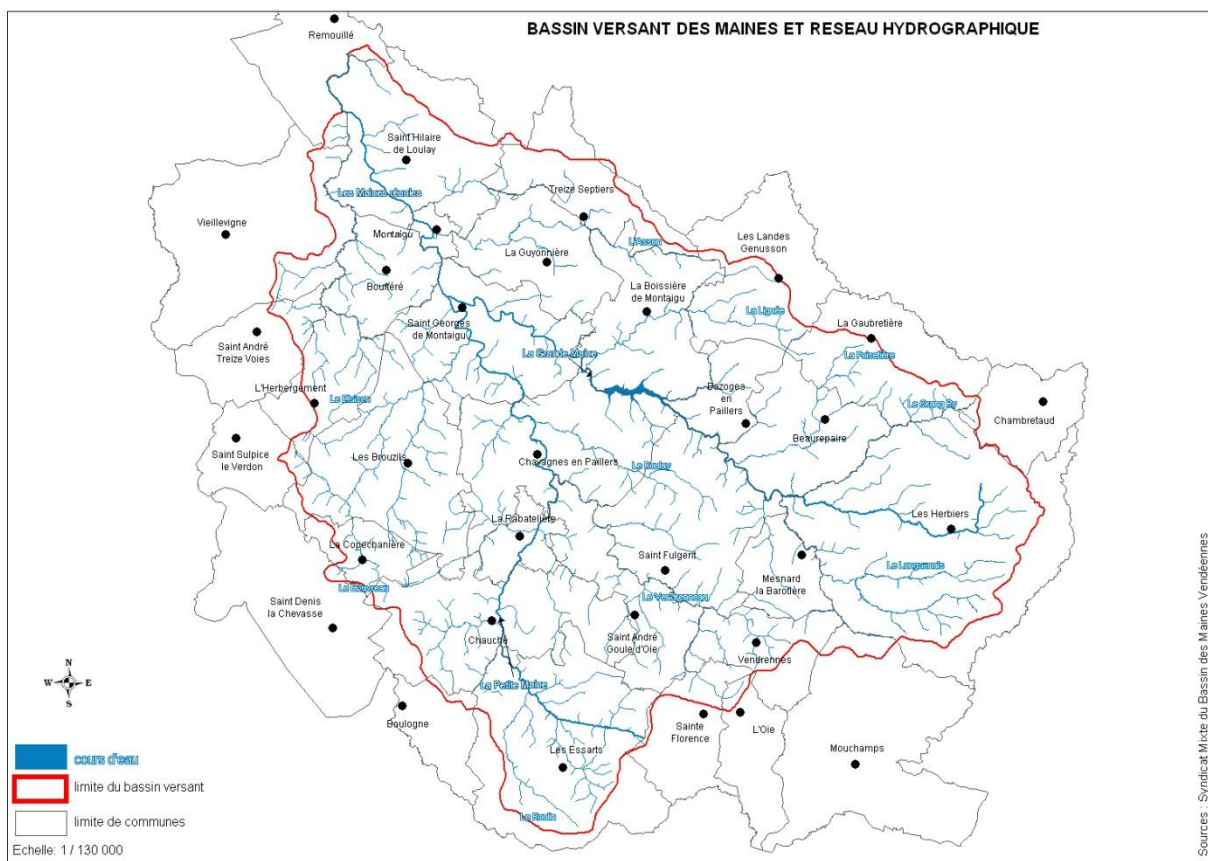
## **LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES**

## II – LES COMPÉTENCES

Le Syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes et **dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :**

- Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.
- Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.
- Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.
- Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.
- Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.
- Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

## Carte : bassin versant des Maines et réseau hydrographique



### **1 - Présentation des contrats de financements en cours**

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un préalable obligatoire à toute intervention (hors réalisation des études). En effet, l'arrêté préfectoral visant la DIG déclare et autorise, au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau, l'essentiel des travaux portés par le Syndicat.

Initialement programmée fin 2008, soit en parallèle à la signature du CRE (octobre 2008) et du CRBV (décembre 2008), l'obtention de la DIG a été signée le 27 janvier 2010 (arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-009 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux inscrits dans le Contrat de Restauration et d'Entretien concernant le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes).

La signature tardive de la DIG a engendré un retard important dans la programmation des travaux et a décalé d'autant leurs réalisations sur les années suivantes.

Ainsi, dû au décalage important des travaux prévus initialement en 2008 et 2009, il a été demandé aux Syndicats de rivières situés sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise de redéfinir leur programme sur la période 2008 à 2013 en préalable à la signature d'un avenant au CRE (aujourd'hui appelé avenant n°1 2008/2013) et au futur CRBV 2011/2013.

En 2011, les projets de demandes de financements ont été réalisés conformément aux données et aux conditions de l'avenant au CRE signé avec l'Agence de l'Eau et le Conseil général de la Vendée et le projet de signature d'un second Contrat Régional de Bassin Versant actuellement en cours d'élaboration avec la Région des Pays de la Loire (2011-2013).

Initialement réalisées dans la continuité de l'étude préalable à la mise en œuvre d'un programme d'actions 2008 - 2013 sur les milieux aquatiques du bassin de la Sèvre Nantaise par la société Hydro Concept du Château d'Olonne, les demandes de financements et les prévisions budgétaires s'inscrivent ainsi dans le cadre des 3 contrats suivants :

- Le Contrat Restauration Entretien de la Sèvre Nantaise (CRE) signé, le 24 octobre 2008, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (autre partenaire : le Conseil Général de la Vendée) (2008-2012), complété de l'avenant n°1 signé le 6 décembre 2010,
- Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) signé, le 18 décembre 2010, avec la Région des Pays de la Loire (2008-2010) complété du projet de signature d'un second Contrat Régional de Bassin Versant (2011-2013) actuellement en cours d'élaboration,
- Le Contrat Territorial (CT) du bassin versant du barrage de la Bultière (2010-2013) signé avec Vendée Eau, le 4 février 2010 (autre partenaire : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Ce contrat remplace le contrat EVE (Eau Vendée Environnement).

### **CRE**

Présentation des montants inscrits à l'avenant n°1 CRE 2008/2013 :

Année 4 (2011) : 165 228 € (Montant inscrit en 2010 et ajusté en 2011 sur le CRBV 2)  
Année 5 (2012) : 154 296 €  
Année 6 (2013) : 165 825 €  
Total 2011/2013 : 485 349 €

### **CRBV**

Présentation des montants inscrits au projet CRBV II 2011/2013 (1<sup>ère</sup> version validée par le Comité syndical en janvier 2011) :

Année 1 (2011) : 221 808 €  
Année 2 (2012) : 154 296 €  
Année 3 (2013) : 165 825 €  
Total 2011/2013 : 541 929 €

### **CT**

Ce contrat permet notamment d'apporter des aides aux financements des zones tampons.

## **2 – Définition du budget et bilan financier des actions 2011**

Lors de sa séance du 9 décembre 2010, soit au terme du CRBV 2008/2010, le Comité syndical fut sollicité par le Conseil Régional des Pays de la Loire via l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise pour un appel à projets préalable à la signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 ou dit « n°2 ».

Sur les bases d'une première réflexion, lors de la préparation des orientations budgétaires, le comité Syndical décide d'inscrire une partie des actions inscrite à l'année 1 du CRBV 2 conforté par un projet de signature programmé au premier semestre 2011.

Toutefois en juillet 2011, la signature du CRBV est reportée à janvier 2012.

Par conséquent, lors de sa séance du 15 septembre 2011, le comité Syndical décide de suspendre la mise en œuvre de toutes les actions programmées en année 1 du CRBV 2011/2013 et inscrites initialement au BP 2011.

Ce report vient alors directement impacter la mise en œuvre des actions suivantes :

- Les travaux de retrait des embâcles,
- Les travaux de restauration de la ripisylve,
- La création de zone humide tampon sur le BV Bultière,
- Les études ouvrages (ouvrage du Sacré Cœur...).

### Synthèse

Inscription au BP 2011 : 218 941.05 €

Bilan des actions inscrites au BP 2011 : 97 832.01 €

Taux de réalisation arrondis à 45%

Le taux de réalisation faible s'explique comme suit :

- La signature du CRBV initialement programmée courant 2011 reportée à une date indéterminée,
- Le report des travaux de renaturation projetés sur les sites de la Daunière et de Saint-Charles liés à la restauration de la continuité écologique (lot n°2 déclaré infructueux comprenant les travaux de diversification des habitats et génie écologique).

### Bilan des actions inscrites au budget 2011

	<b>Orientations budgétaires 2011</b>	<b>Bilan des actions 2011</b>
Retrait des embâcles	20.571.20 €	9.456.77 €
Restauration des gués et petits ouv. de franchissements	- €	- €
Retrait de la végétation aquatique envahissante	2.990.00 €	1.387.36 €
Renaturation légère du lit	23.920.00 €	- €
<b>Total restauration du lit mineur</b>	<b>47.481.20 €</b>	<b>10.844.13 €</b>
Aménagement d'abreuvoirs	8.133.00 €	7.851.99 €
Aménagement de clôtures	11.362.50 €	11.637.08 €
Entretien de plantation	3.782.35 €	3.934.24 €
Travaux de plantation	16.864.00 €	14.932.06 €
Retrait de la végétation exotique envahissante de berge	- €	- €
Travaux de restauration de la ripisylve	21.500.00 €	- €
<b>Total restauration des berges et de la ripisylve</b>	<b>61.641.85 €</b>	<b>38.355.37 €</b>

Création de zone humide tampon (Projet Bouvreau) (y compris étude)	- €	- €
Création de zone humide tampon (hors BV bultière) (y compris étude)	- €	- €
Création de zone humide tampon (BV bultière) (y compris étude)	23.920.00 €	2.120.51 €
Aménagement de frayère à brochets (y compris étude de faisabilité)	- €	- €
<b>Total restauration des annexes et du lit majeur</b>	<b>23.920.00 €</b>	<b>2.120.51 €</b>
Aménagement de passe à anguilles (y compris étude de faisabilité))	- €	- €
Aménagement de franch. piscicoles sur les petits ouvrages	17.940.00 €	- €
<b>Ouvrage : Création de micro seuils</b>	<b>30.044.00 €</b>	<b>- €</b>
Ouvrage : Mesures compensatoires (Abaissement ligne d'eau)	6.000.00 €	- €
Ouvrage : Eff. du seuil de la Burnière et du clap. de la Mine (Ruis. du Vendrenneau)	6.219.00 €	- €
Ouvrage : Suppression de vannage (Moulin rambaud)	- €	- €
<b>Total restauration de la continuité</b>	<b>60.203.00 €</b>	<b>- €</b>
Communication Générale	1.495.00 €	- €
<b>Total communication</b>	<b>1.495.00 €</b>	<b>- €</b>
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (St Charles et Daunière)	6.000.00 €	356.45 €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (Le Clapet de la Mine y compris seuil de la Burnière (Le Vendrenneau) (1)	6.200.00 €	- €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (Le Sacré Coeur)	12.000.00 €	- €
<b>Total programme ouvrage</b>	<b>24.200.00 €</b>	<b>356.45 €</b>
<b>Total</b>	<b>218.941.05 €</b>	<b>51.676.46 €</b>
<b>Total ouvrages</b>	<b>46.155.63 €</b>	
<b>Total cumulé</b>	<b>97.832.09 €</b>	

## Présentation des travaux engagés en 2008 Terminés au 31 décembre 2011

### **OUVRAGE : étude préalable au projet d'abaissement de la ligne d'eau :**

- **La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay**
  - **Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu**
- 

Selon l'étude préalable à la signature du CRE 2008-2013, la présence de ce type d'ouvrage pénalise fortement la migration de l'anguille, la qualité de l'eau, la diversité du milieu, augmente le colmatage... et influe sur les écoulements.

#### Objectifs de l'action

- Restauration de la ligne d'eau
- Restauration de la continuité piscicole, écologique et hydraulique
- Amélioration de la diversité des milieux
- Amélioration du transport naturel des sédiments

#### Objectifs de l'étude

- Elaboration d'un projet de scénario consensuel et concerté
- Présentation technique et localisation des aménagements, des modalités de gestion et des mesures compensatoires
- Définition des indicateurs de suivi et des modalités de mise en œuvre (y compris réalisation de l'état zéro)
- Préparation des bases du dossier loi sur l'eau
- Définition précise, métrée et chiffrée du projet nécessaire à la préparation ultérieure du dossier de consultation des entreprises

Rappel : contexte du programme « ouvrages ». Il s'agit d'apporter des réponses à la DCE c'est-à-dire à la restauration de la continuité écologique visant le retour à l'état naturel de nos cours d'eau.

Les études engagées depuis 2008 sur la chaussée de Saint-Charles sur la Maine (Saint-Hilaire-de-Loulay) et sur le clapet de la Daunière sur la Petite Maine (Saint-Georges-de-Montaigu) visent à faire émerger une nouvelle démarche de gestion des ouvrages. En effet, il s'agit d'engager une dynamique visant à réduire l'impact des ouvrages au fil de l'eau en concertation avec les acteurs locaux.

### **2010 : présentation du projet du clapet de la Daunière arrêté par le comité de pilotage**

Les conclusions issues de la période d'observation ont permis au comité de pilotage au mois de novembre 2010 d'arrêter le projet comme suit :

- ⇒ Retrait de la vanne basculante (le clapet)
- ⇒ Restauration des zones d'écoulements libres
  - Restauration de radiers (création de léger dôme empierré),
  - Aménagements ponctuels du lit mineur (création de zones de rétrécissement...).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre des mesures compensatoires
  - Travaux ponctuels sur la végétation rivulaire (abattage, recépage, élagage,...),
  - Travaux de plantations (à étudier au cas par cas),
  - Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures (à étudier au cas par cas).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre
  - Des indicateurs de suivi de l'évolution des milieux sur la zone d'influence actuelle des ouvrages,
  - Du volet communication.

## **2010 : présentation du projet de la chaussée de Saint-Charles arrêté par le comité de pilotage**

Les conclusions issues de la période d'observation ont permis au comité de pilotage au mois de novembre 2010 d'arrêter le projet comme suit :

- ⇒ Elargissement de la vanne en rive droite qui a pour objectif d'éviter les variations de niveau permanentes et soudaines (l'objectif vise à se rapprocher d'une logique de variations saisonnières et d'effacer l'impact d'un simple épisode pluvieux).
- ⇒ Restaurer des zones d'écoulements libres
  - Arasement et façonnage du gué de la Haute et Basse Roulière,
  - Aménagements ponctuels du lit mineur (création de zones de rétrécissement...).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre des mesures compensatoires
  - Travaux ponctuels sur la végétation rivulaire (abattage, recépage, élagage,...),
  - Travaux de plantations (à étudier au cas par cas),
  - Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures (à étudier au cas par cas).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre
  - Des indicateurs de suivi de l'évolution des milieux sur la zone d'influence actuelle des ouvrages,
  - Du volet communication.

## **2011 : réalisation des procédures réglementaires au titre de la loi sur l'eau et du code de l'Environnement**

- 22 août 2011, signature de l'arrêté inter-préfectoral visant la réalisation des travaux sur la chaussée de Saint-Charles sur la Maine sur la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay complété des travaux de renaturation en lit mineur.
- 27 juillet 2011, signature de l'arrêté préfectoral visant la suppression du clapet de la Daunière sur la Petite Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu complété des travaux de renaturation en lit mineur.

**NB** : les dossiers d'études sont actuellement en ligne sur le site de la Sèvre Nantaise (études réalisées par la société SERAMA - Château d'Olonne - 85).

- « réduction d'impact du clapet de la Daunière (Saint-Georges-de-Montaigu) et de la chaussée Saint-Charles (Saint-Hilaire-de-Loulay) ;
- « réduire les impacts des ouvrages hydrauliques – Objectif : rivières vivantes » sur les sites :

<http://sevre-nantaise.com/actions/dossier-suppression-du-clapet-de-la-dauniere-sur-la-petite-maine-et-reduction-de-l-impact-de-la-chaussee-de-saint-charles-sur-la-maine>  
<http://sevre-nantaise.com/espace-publications/?action=telecharger&iddoc=80>



## **Bilan financier de l'opération au 31 décembre 2011**

- ☞ Montant (ligne ouvrage) inscrit au Contrat Restauration Entretien (signé le 24 octobre 2008) et au Contrat Régional de Bassin Versant (signé le 18 décembre 2008) : 21 050 € TTC

### **2008 :**

- ☞ Inscription budgétaire 2008 : 15 000 € TTC  
↳ Subventions sollicitées en 2008 : 15 000 € TTC

Le Comité syndical a décidé de regrouper les 2 projets d'étude.

### **Bilan au 31 décembre 2011 :**

Liquidé : 14 228.55 €  
Engagé : 0.00 €  
Total réalisé : 14 228.55 €

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
  - o du Conseil Général de la Vendée
- au titre du Contrat Régional de bassin versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau (50% du montant du TTC sans coût de référence)</b>	<b>50,00%</b>	<b>7 114.28 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire (40% du montant du TTC)</b>	<b>20,00%</b>	<b>2 845.71 €</b>
<b>Conseil Général de la Vendée (10% du montant du TTC)</b>	<b>10,00%</b>	<b>1 422.85 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>2 845.71 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 228.55€</b>

### **2009 :**

- ☞ Inscription budgétaire 2009 : 0 €

### **2010 :**

- ☞ Inscription budgétaire 2010 : 6 050 €

### **Bilan au 31 décembre 2011 :**

Liquidé : 6 015.88 €  
Engagé : 0.00 €  
Total réalisé : 6 015.88 €

La première demande de financement a été réalisée en amont de la signature du CRE et du CRBV sur une base de 15 000 € et a ainsi permis de répondre aux premiers besoins de l'étude. Suite aux orientations définies par le comité de pilotage en 2009, **soit la mise en œuvre d'une période d'observation, il a été décidé d'étoffer les indicateurs de suivi et le volet communication du projet.**

En effet, il est rappelé que le marché d'étude signé avec le bureau d'études SERAMA ne comprenait pas ce travail d'observation. La mission initiale comprenait 3 parties : état des lieux, diagnostic et propositions d'aménagement.

Cette demande supplémentaire a été inscrite au BP 2010 pour un montant de 6 050 € TTC (montant correspondant au solde de la ligne ouvrage en 2008 du contrat initial).

Ainsi, pour le financement de ce complément d'opération inscrit au BP 2010, le Comité syndical a décidé de solliciter le solde de la ligne ouvrage soit 6 050 € TTC comme suit :

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50,00%	3 007.94 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	1 804.76 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 203.17 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 015.88</b>

#### **2011 :**

☞ Inscription budgétaire 2011 : 6 000 €

Bilan au 31 décembre 2011 :

Liquidé : 356.45 €

Engagé : 0.00 €

Total réalisé : 356.45 €

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité et en parallèle à la réalisation des travaux programmés dès 2011, le comité de pilotage a souhaité poursuivre la mise en œuvre des indicateurs de suivi afin de comprendre au plus près l'évolution de ces deux sites tests.

Ainsi, le Comité syndical a décidé d'inscrire un budget de 6 000 € destiné aux financements des indicateurs de suivi et aux frais liés aux procédures réglementaires. Toutefois, après concertation avec les différents acteurs du projet, il n'a pas été jugé opportun d'effectuer la mise en œuvre des indicateurs dès la fin des travaux. La dépense d'un montant de 356.45 € pour 2011 fut alors réduite aux frais liés aux procédures réglementaires.

#### **Bilan final de l'opération**

Montant des subventions accordées : 21 050 €

Total réalisé : 14 228.55 €

Total réalisé en 2009 : 0.00 €

Total réalisé en 2010 : 6 015.88 €

Total réalisé en 2011 : 356.45 €

Total de l'opération : 20 600.88 €

## Présentation des travaux engagés en 2010 En cours au 31 décembre 2011

**OUVRAGE** : état d'avancement du projet d'abaissement de la ligne d'eau au 31 décembre 2011 :

- Le seuil de la Burnière sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Pailliers
- Le clapet de la Mine sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Pailliers

---

Une démarche similaire au projet de Saint-Charles et de la Daunière a démarré courant décembre sur les deux ouvrages précédemment cités. Toutefois, au regard de l'expérience acquise sur les ouvrages de Saint-Charles et de la Daunière, le contenu de l'étude a été ciblé sur les éléments cartographiques, la mise en œuvre des indicateurs de suivi et la définition des propositions d'actions. L'étude a été confiée à la société SERAMA - Château d'Olonne (85) pour un montant cumulé de 5 800.60 € TTC.

Bilan au 31 décembre 2011 :

Liquidé : 3 647,80 €, soit

- Etude et suivi du projet d'abaissement du clapet de la Mine situé à l'aval du Vendrenneau
  - Montant : 1 794.00 € TTC
- Relevé topo du seuil de la Burnière et profils en long et transversaux en amont (étude terminée)
  - Montant : 1 853.80 € TTC

Engagé : 0.00 €

Total réalisé : 3 647,80 €

Prévisionnel 2012/2013 :

- Etude et suivi du projet d'abaissement du clapet de la Mine situé à l'aval du Vendrenneau
  - Montant à inscrire au BP 2012 : 1 076.40 € TTC
- Etude et suivi du projet d'abaissement du clapet de la Mine situé à l'aval du Vendrenneau
  - Montant à inscrire au BP 2013 : 1 076.40 € TTC

### Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération inscrite au BP 2010, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50,00%	2 900.30 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	1 740.18 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 160.12 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 800.60 €</b>

La demande de financement initiale a été réalisée sur un total de 12 000 € (montant accordé). Le solde a été réinscrit au BP 2011 soit 6 200 €.

## Présentation des travaux engagés en 2011 En cours au 31 décembre 2011

### **OUVRAGE : étude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée du Sacré Cœur**

---

Le 26 juillet dernier 2011, le Comité syndical a décidé de lancer une consultation auprès de 4 cabinets d'études spécialisés (SERAMA, SOGREAH, EGIS EAU et SEGI) pour l'étude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée du Sacré Cœur. Cette étude se déroulera de septembre 2011 à décembre 2012.

Seul SERAMA a répondu pour un montant de 9 910 € (estimatif 10 035 € HT).

#### **La présente étude comprend l'analyse suivante :**

La restauration de la continuité écologique (partielle ou totale) au droit de la chaussée du Sacré Cœur **à étudier en adéquation** avec la restauration des zones humides situées en amont de la chaussée du Sacré Cœur (**supports et espaces potentiellement favorables à la reproduction du brochet**).

Soit de façon plus détaillée :

- **La restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée du Sacré Cœur (y compris renaturation du ruisseau de la Burnière)**
- La restauration de la zone humide du Sacré Cœur
  - o Cette partie visera à étudier l'impact généré par l'abaissement de la ligne d'eau sur le fonctionnement de la zone humide (actuellement très dégradée) et la faisabilité d'un projet de restauration.
- La restauration de la zone humide de la Prillière
  - o Cette partie visera à étudier la reconnexion de cette annexe hydraulique actuellement artificialisée (plan d'eau + vannage) située sur le ruisseau de la Burnière et à la confluence avec la Petite Maine et la faisabilité d'un projet de restauration (y compris étude préalable à la renaturation de ce même ruisseau en aval de la route du bourg de Chavagnes-en-Pailliers au village de la Proutière).
- La restauration des zones humides de bordures (bordures, anciens abreuvoirs, encoches de peupliers...)
  - o Cette partie comprend la réalisation d'un état des lieux des micro-frayères sur le bief du Sacré Cœur et la définition des mesures de restauration.

Cette étude a pour objectif d'étudier différents scénarii de restauration de la continuité écologique de façon à éclairer la décision du maître d'ouvrage et alimenter la réflexion des usagers locaux.

L'étude de rétablissement de la continuité piscicole s'appuiera sur un diagnostic de l'ouvrage et du milieu. Celui-ci servira à établir plusieurs scénarii susceptibles de restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

#### Bilan au 31 décembre 2011 :

Liquidé : 0.00 €

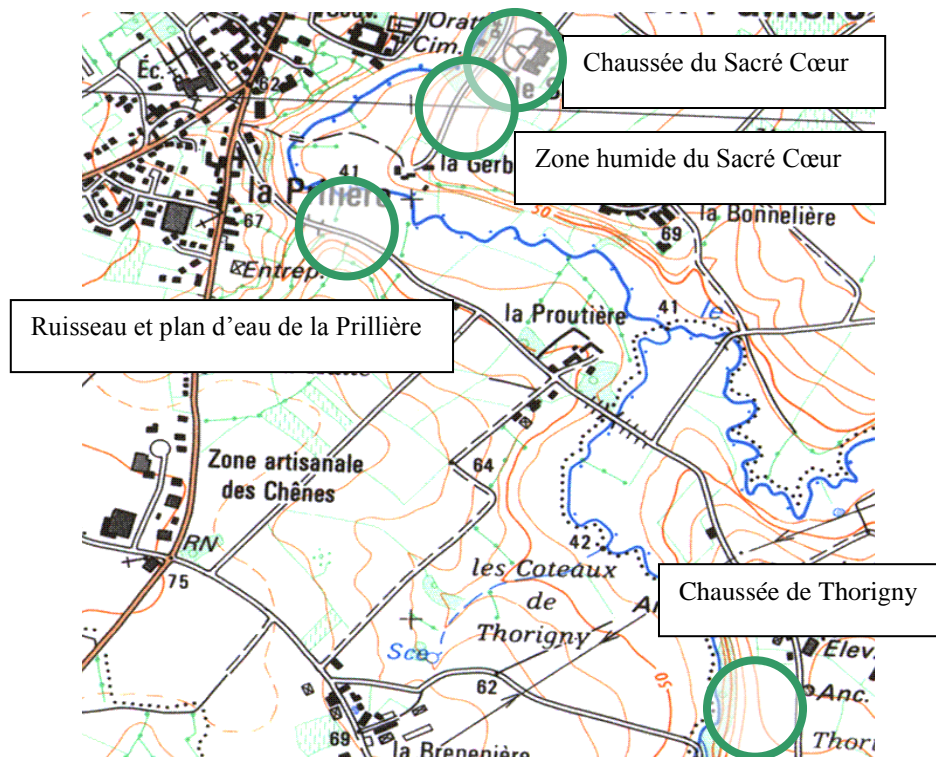
Engagé : 0.00 €

Total réalisé : 0.00 €

#### Prévisionnel 2012 :

Inscription au BP : 12 000 €

**Localisation du projet :**



**Présentation du plan de financement :**

Pour le financement de cette opération inscrite au BP 2011, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2011-2013 :
  - o du Conseil Régional des Pays de la Loire

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50,00%	6 000 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	3 600 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	2 400 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 000 €</b>

## **OUVRAGE : travaux de réduction d'impact**

- **La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay**
  - **Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu**
- 

Par délibération en date du 18 septembre 2008, le Comité syndical a décidé d'attribuer au cabinet SERAMA une mission d'étude visant la réduction d'impact de la chaussée Saint-Charles et du clapet de la Daunière.

Début 2011, la réception du document d'incidence marquant la fin de l'étude a permis de lancer la réalisation des procédures réglementaires au titre de la loi sur l'eau et du code de l'Environnement préalable à la mise en œuvre des travaux inscrits au budget 2011.

### Rappel :

- 22 août 2011, signature de l'arrêté inter-préfectoral visant la réalisation des travaux sur la chaussée de Saint-Charles sur la Maine sur la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay complété des travaux de renaturation en lit mineur.
- 27 juillet 2011, signature de l'arrêté préfectoral visant la suppression du clapet de la Daunière sur la Petite Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu complété des travaux de renaturation en lit mineur.

Ensuite, la procédure adaptée relative aux travaux a été publiée sur Ouest France, le 27 juillet 2011 ainsi que sur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) du 25 juillet au 5 septembre, date de remise des offres.

### Le marché comprend 2 lots :

Lot n°1 : génie civil

#### La chaussée de Saint-Charles

- Elargissement de la vanne en rive droite

#### Le clapet de la Daunière

- Retrait de la vanne basculante (le clapet)

Lot n°2 : diversification des habitats et génie écologique

9 entreprises ont retiré le dossier.

**Pour le lot n°1 - Génie civil**, 2 ont déposé une offre.

- OUEST AMENAGEMENT à Baignes-sur-Radegonde pour un montant de 38 958.30 € HT
- MERCERON TP à Challans pour un montant de 62 577.50 € HT

**Pour le lot n°2 - Diversification des habitats et génie écologique**, 2 ont déposé une offre.

- WADEL SARL à Ueberstrass pour un montant de 49 042 € HT
- SAS ARBOFOR à Beaulieu-sous-Bressuire pour un montant de 71 884 € HT

Le montant total des 2 lots est de 88 000.30 € HT soit 105 248.36 € TTC.

**Compte-tenu des écarts avec l'estimatif et de l'inscription budgétaire (71 900 €) (demande de financement corrigée à 77 400€), une négociation a été lancée avec les 4 entreprises.**

**Les négociations n'ont pas permis d'entrer dans le budget initial. Le Comité syndical a alors décidé de retenir l'entreprise Ouest Aménagement pour le lot n°1 pour un montant de 38 958.30 € HT, puis de déclarer le lot n°2 infructueux compte tenu de l'écart avec l'estimatif et de reporter sa réalisation à 2012.**

### Bilan au 31 décembre 2011 :

Liquidé : 43 636.30 €

Engagé : 2 519.33 €

Total réalisé : 46 155.63 €

Prévisionnel 2012 :  
Inscription au BP : 30 000 €

**Présentation du plan de financement :**

Pour le financement de cette opération inscrite au BP 2011, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

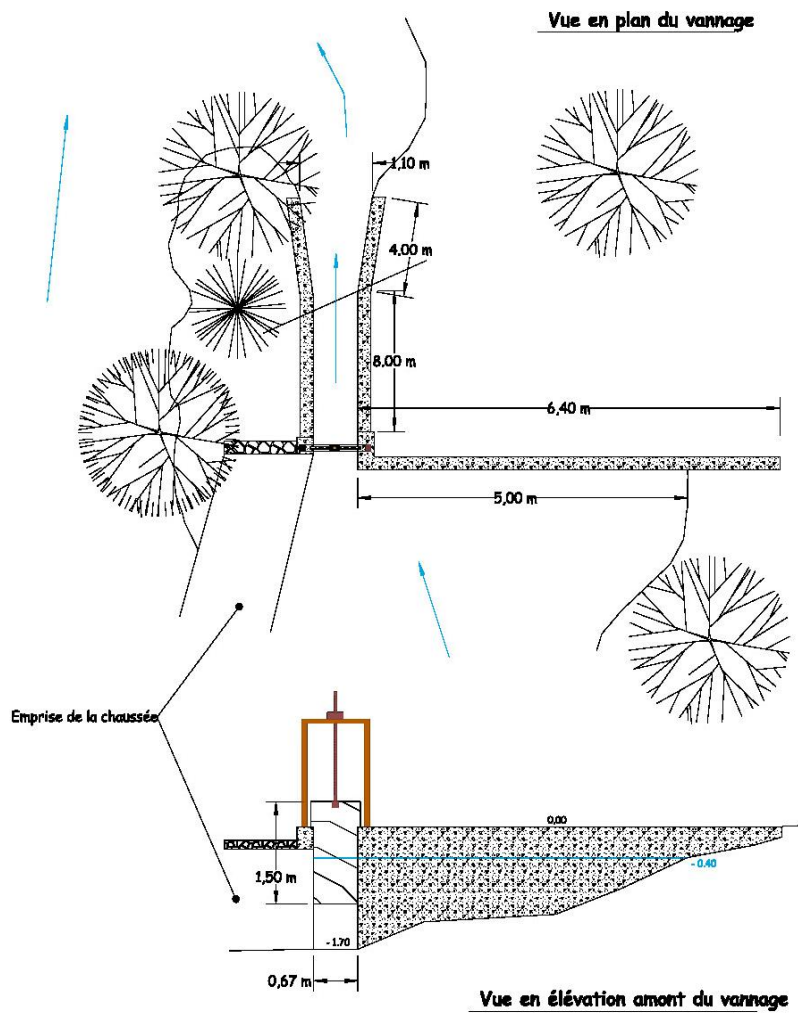
- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2011-2013 :
  - o **du Conseil Régional des Pays de la Loire**

En accord avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne puis le Conseil Régional des Pays de la Loire, il a été décidé d'utiliser les lignes suivantes :

- Renaturation légère du lit : 23 920 €
  - Aménagement de franchissement piscicole sur les petits ouvrages : 17 940 €
  - Ouvrage : Création de micro-seuils : 30 044€
- Pour un total cumulé arrondi de 77 900 €

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>	<b>50,00%</b>	<b>23 077.82 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>30,00%</b>	<b>13 846.69 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>9 231.13 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>46 155.63 €</b>

## Chaussée de Saint-Charles (état initial)

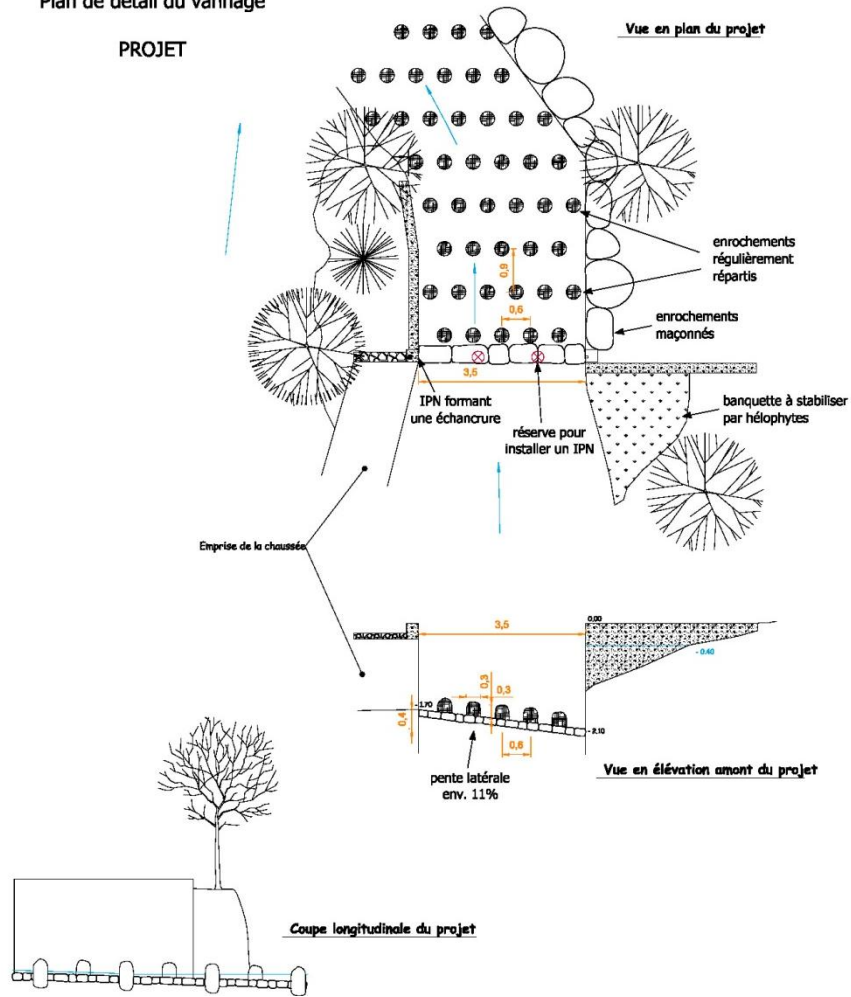




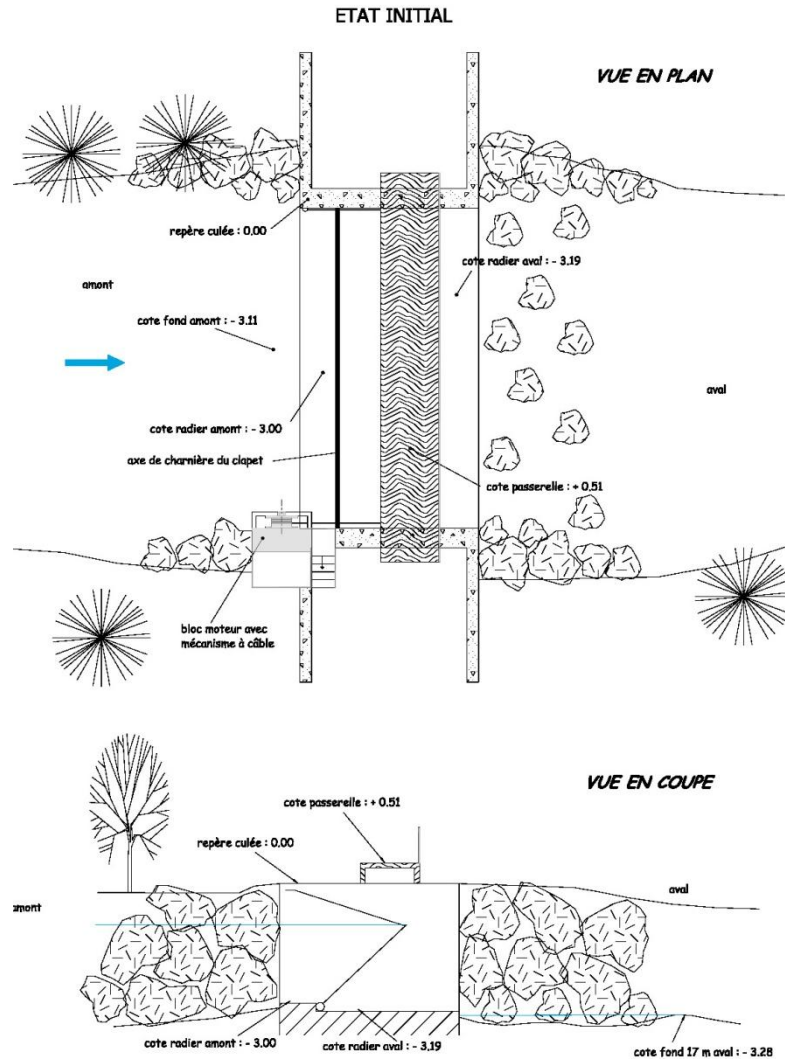
# Chaussée de Saint-Charles (réalisation du projet)

Chaussée St Charles  
Plan de détail du vannage

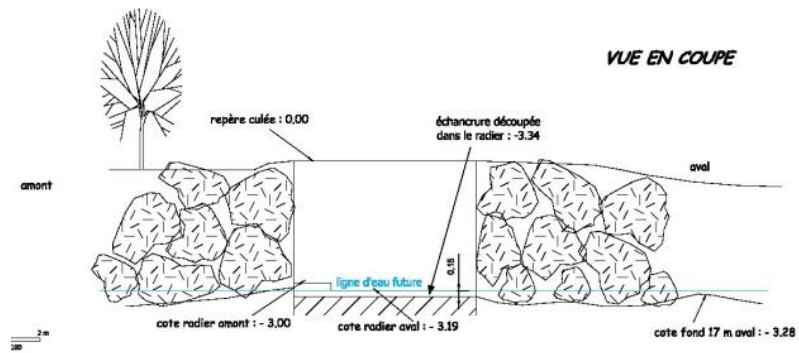
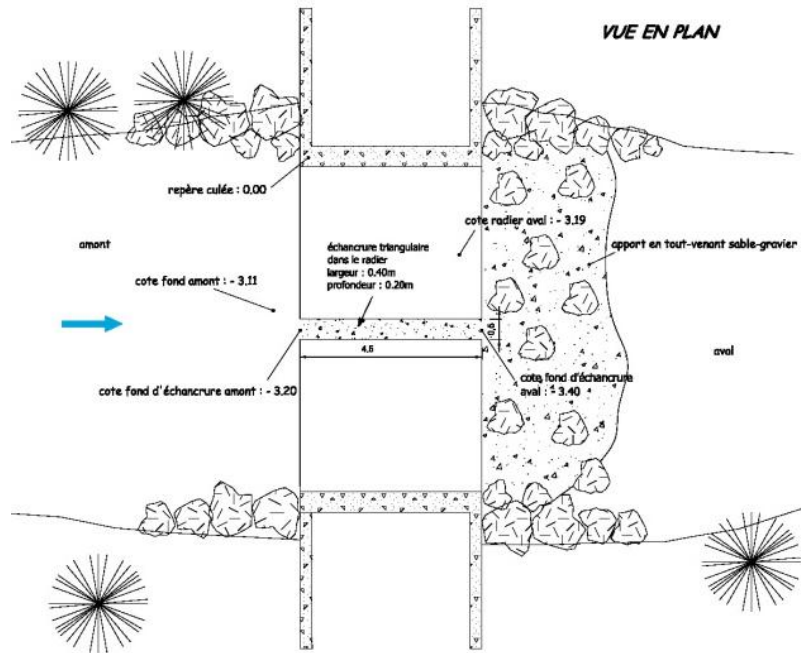
PROJET



## Le clapet de la Daunière (état initial)



## Le clapet de la Daunière (réalisation du projet)



# Présentation des travaux engagés en 2011 Terminés au 31 décembre 2011

## RESTAURATION DU LIT MINEUR : retrait des embâcles

### 1 – Présentation de l'action : objectifs

Il s'agit en priorité de procéder aux retraits des embâcles pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Les objectifs sont les suivants :

- Eviter la formation d'obstacles à l'origine des risques :
  - o d'accroissement des phénomènes d'inondations occasionnés par la surélévation des niveaux d'eau (notamment dans et à l'aval des zones urbaines),
  - o de dommages au droit des ouvrages (pont, chaussée, ...).
- Eviter les perturbations hydro-biologiques (turbulence, envasement localisé, ...).

### 2 – Réalisation / Observations

- Retrait ponctuel d'embâcles sur la Maine et la Petite Maine
- Travaux de restauration ponctuels réalisés sur les secteurs de plantations
- Travaux complémentaires de nettoyage réalisés sur les zones d'abaissement (Saint-Charles, La Daunière)

### 3 – Bilan financier

Inscription au BP : 20 571.20 € TTC

- Crédit consommés : 9 456.77 € TTC
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 9 456.77 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85).

### 4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	<b>50,00%</b>	<b>4 728.39 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>30,00%</b>	<b>2 837.03 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>1 891.35 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 456.77 €</b>

## **RESTAURATION DU LIT MINEUR : lutte contre la végétation aquatique envahissante**

---

### **1 – Présentation de l'action : objectifs**

La présence du myriophylle brésilien et de la jussie a été relevée sur deux secteurs en 2001, dont un sur la Petite Maine à proximité du bourg de Chavagnes-en-Paillers et l'autre sur la Maine à proximité de l'agglomération de Montaigu. Il s'agit de quelques foyers très ponctuels localisés sur deux biefs soit sur environ 5 kms de rivière déjà présents les années précédentes.

En juillet 2003, une visite avec les experts des Fédérations de Pêche et des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vendée a permis de vérifier l'absence de ces plantes envahissantes sur ces deux tronçons de rivière. Cette disparition a été depuis confirmée sur ces secteurs et sur le linéaire des cours principaux.

A contrario depuis 2003, la présence du myriophylle brésilien et de la jussie s'est multipliée sur les plans d'eau. En effet en 2006, la présence de plantes exotiques envahissantes a été identifiée et/ou confirmée sur les sites suivants :

- Zone humide de la Vergnaie à Saint-Hilaire-de-Loulay
  - site public
  - espèce recensée : la jussie
- Etang du Chêne aux Brouzils
  - site public
  - espèce recensée : le myriophylle
- Etang de l'Epinassière à Saint-Hilaire-de-Loulay
  - site privé
  - espèce recensée : la jussie
- Les plans d'eau (3) de La Guyonnière
  - sites publics
  - espèce recensée : la jussie
- Le plan d'eau du Landreau et les douves du château de l'Etendue aux Herbiers
  - sites publics
  - espèce recensée : le myriophylle

A cela, on peut ajouter la présence du myriophylle dans des mares d'agrément (identifié) sur les communes de Chavagnes-en-Paillers et de Bazoges-en-Paillers, la jussie sur des étangs (à confirmer) sur les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay et Saint-Georges-de-Montaigu et l'égéria densa également sur un étang sur la commune de Saint-Fulgent.

N.B. : sur le site privé, les investissements ont été limités à l'apport de conseils techniques. Conformément au protocole, le Syndicat intervient uniquement sur les sites publics.

Les travaux ont été réalisés conformément aux termes des cahiers des charges rédigés au préalable à toutes nouvelles interventions en concertation avec les services de la Fédération de Pêche de Vendée.

### **Objectifs des travaux :**

Il s'agit dans tous les cas :

- de réduire la prolifération et le risque d'envahissement générés par cette plante
- de privilégier l'arrachage manuel
- d'éviter la propagation de cette plante vers d'autres secteurs

## **2 – Réalisations / Observations**

- Poursuite des opérations préventives d'arrachage et de surveillance
- Diminution importante de la présence de la plante sur les sites gérés par le Syndicat (environ 7 sites en 2011)

En 2011, ces travaux ont fait l'objet d'une seule visite.

## **3 – Bilan financier**

Inscription au BP : 2 990 € TTC

- Crédit consommés : 1 387.36 € TTC
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 1 387.36 € TTC

Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85)

## **4 – Présentation du plan de financement**

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2012 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
  - o du Conseil Général de la Vendée
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

<b>Organisme et modalités de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculés sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (30% du montant du TTC)</b>	<b>30,00%</b>	<b>416.21 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire (20% du montant du TTC)</b>	<b>20,00%</b>	<b>277.47 €</b>
<b>Conseil Général de la Vendée (30% du montant du TTC)</b>	<b>30,00%</b>	<b>416.21 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>277.47 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 387.36 €</b>

## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement d'abreuvoirs**

---

### **1 - Présentation de l'action : objectifs**

#### Nature des travaux :

Les travaux d'aménagement d'abreuvoirs comprennent :

- Soit la pose et la mise en service d'une pompe de prairie sur un socle mobile ;
- Soit la pose et la mise en place de bassin d'abreuvement (avec alimentation diverse) ;
- Soit la réalisation de descente aménagée au cours d'eau ;
- L'empierrement de la zone de piétinement des animaux.

De plus, il est nécessaire de préciser que la recevabilité du projet induit la présence d'une clôture fonctionnelle en bord de rive sur la totalité de la parcelle exploitée.

#### Les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
  - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
  - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges)
- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
  - o l'effondrement, l'érosion des berges
  - o la déstabilisation des substrats
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
  - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux
  - o favorisant la diversité des strates
- Interdire l'abreuvement sauvage pour une meilleure hygiène sanitaire des animaux

### **2 – Réalisations / Observations**

- 3 réalisations dont :
  - 3 U. sur la Maine
  - 0 U. sur la Petite Maine
  - 0 U. sur la Grande Maine

### **3 – Bilan financier**

Inscription au BP : 8 133 €

- Crédits consommés : 7 851.99 € TTC
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 7 851.99 € TTC

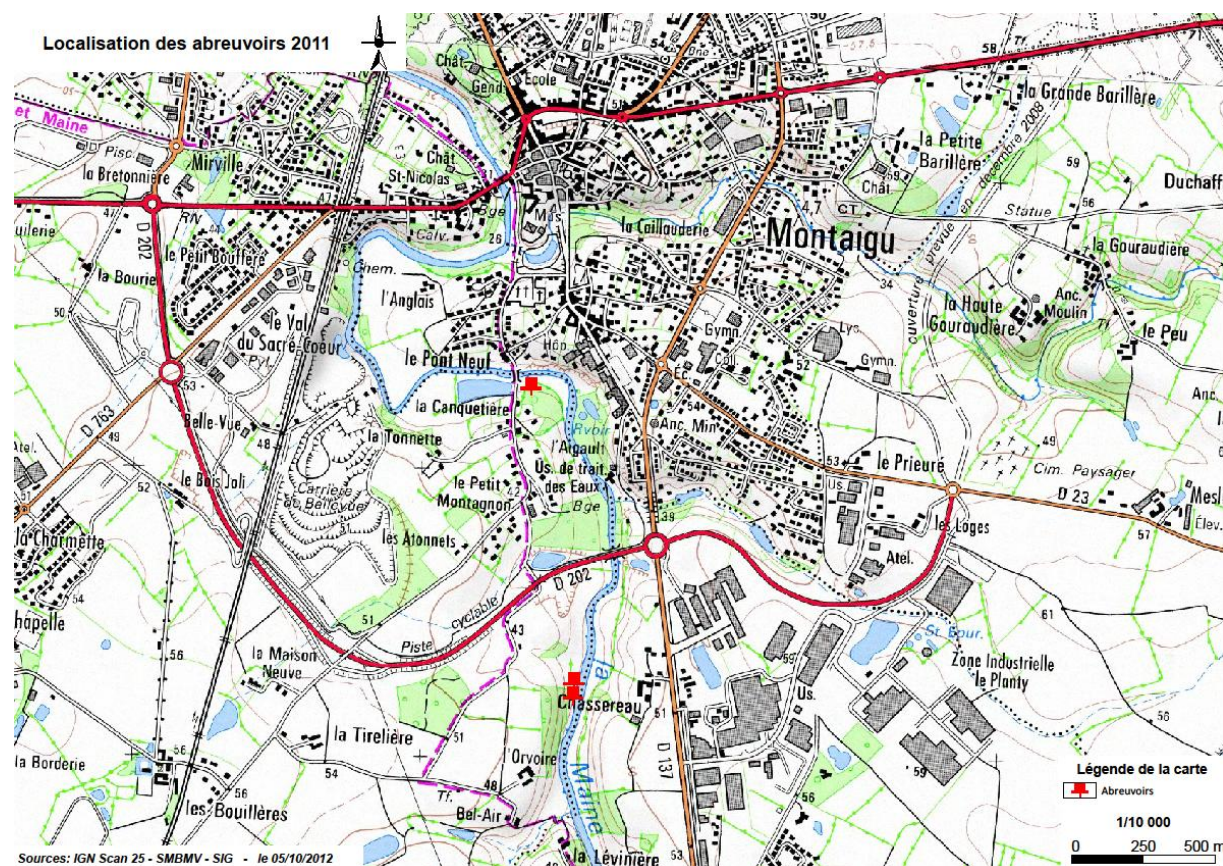
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BROSSEAU - Boufféré (85)

#### 4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2012 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50% du montant du TTC)	50,00%	3 925.99 €
Conseil Régional des Pays de la Loire (30% du montant du TTC)	30,00%	2 355.60 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 570.40 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 851.99 €</b>





## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement de clôtures**

---

### **1 - Présentation de l'action : objectifs**

#### Nature des travaux :

L'équipement comprend la mise en place de clôtures électriques constituées d'un rang de fil de fer lisse galvanisé (2 rangs dans le cadre des projets de plantation) posé sur isolateur plastique à visser et raccordé avec des pieux d'une hauteur hors sol d'environ 1,20 m (pieux en acacia ou châtaignier de diamètre minimal compris entre 100 et 120 mm) espacés tous les 6 mètres (enfonceés entre 0.50 et 0,70 m).

#### Les objectifs du projet visent à :

- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
  - o l'effondrement, l'érosion des berges
  - o la déstabilisation des substrats
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
  - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
  - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges)
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
  - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux (alternative à la plantation)
  - o favorisant la diversité des strates
- Protéger les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant
- Aider au développement du pâturage en bordure de cours d'eau

### **2 – Réalisations / Observations**

- 15 réalisations soit 3 430 ml de clôtures posées dont :
  - 8 projets sur la Maine
  - 5 projets sur la Petite Maine
  - 1 projet sur la Grande Maine
  - 1 projet sur le Vendrenneau

### **3 – Bilan financier**

Inscription au BP : 11 362.50 €  
- Crédits consommés : 11 637.08 € TTC  
- Crédit engagé : 0 € TTC  
- Total : 11 637.08 € TTC

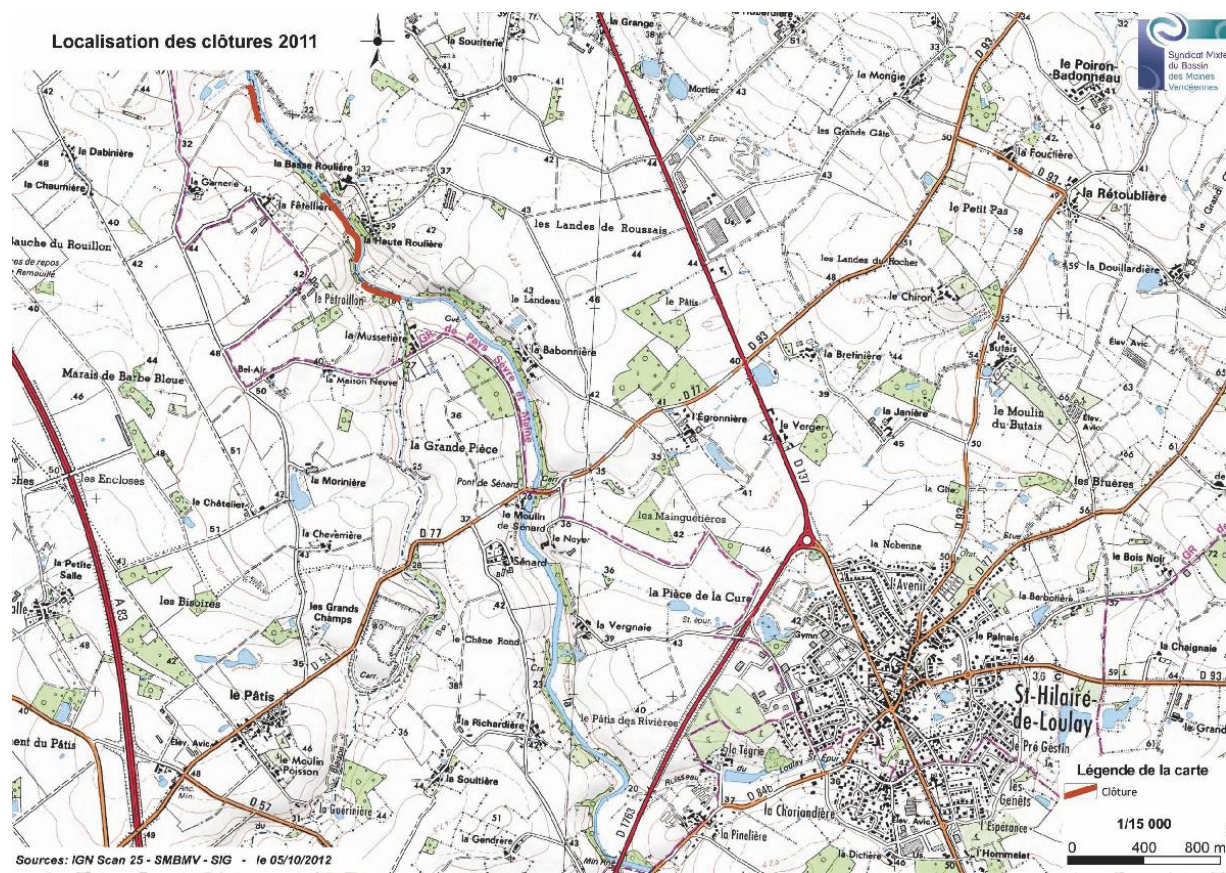
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BROSSEAU - Boufféré (85)

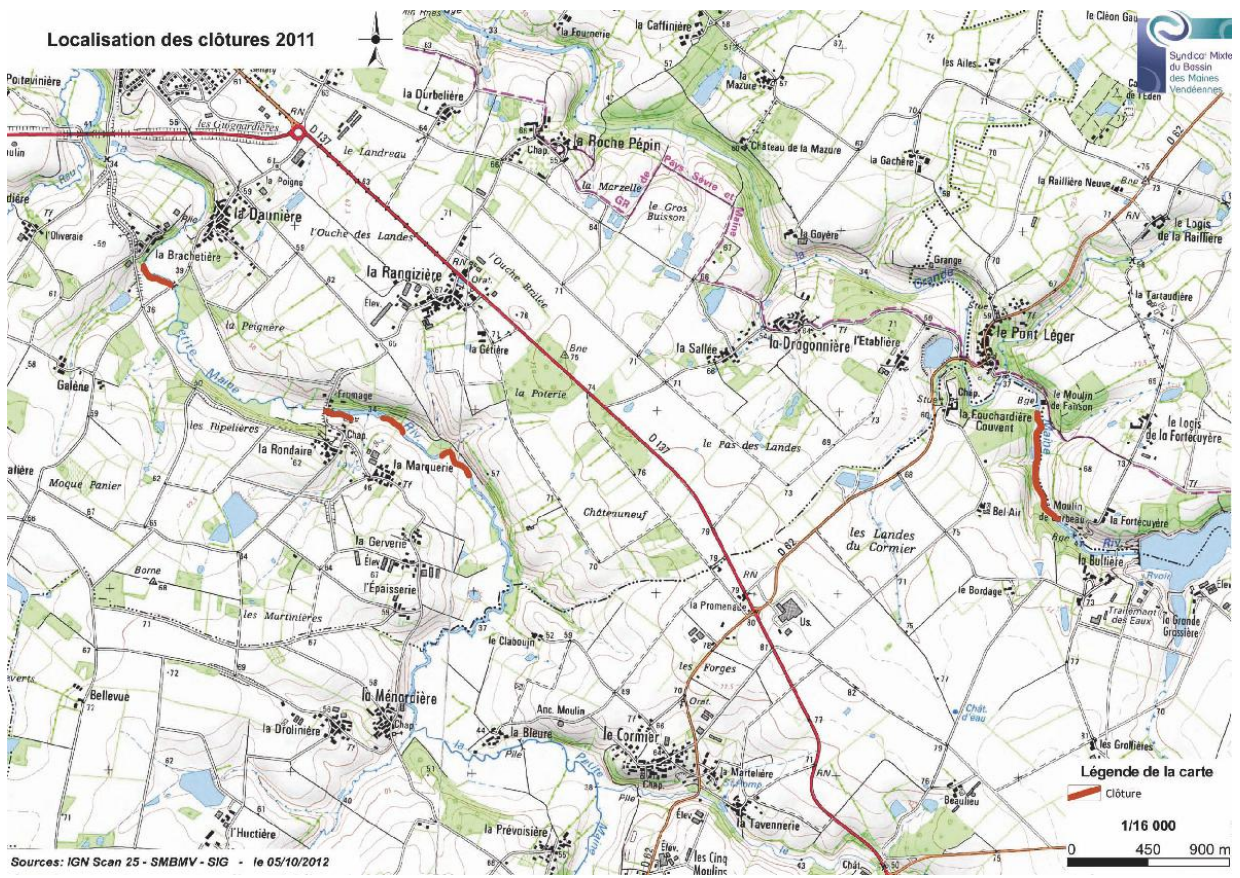
#### 4 - Présentation du plan de financement

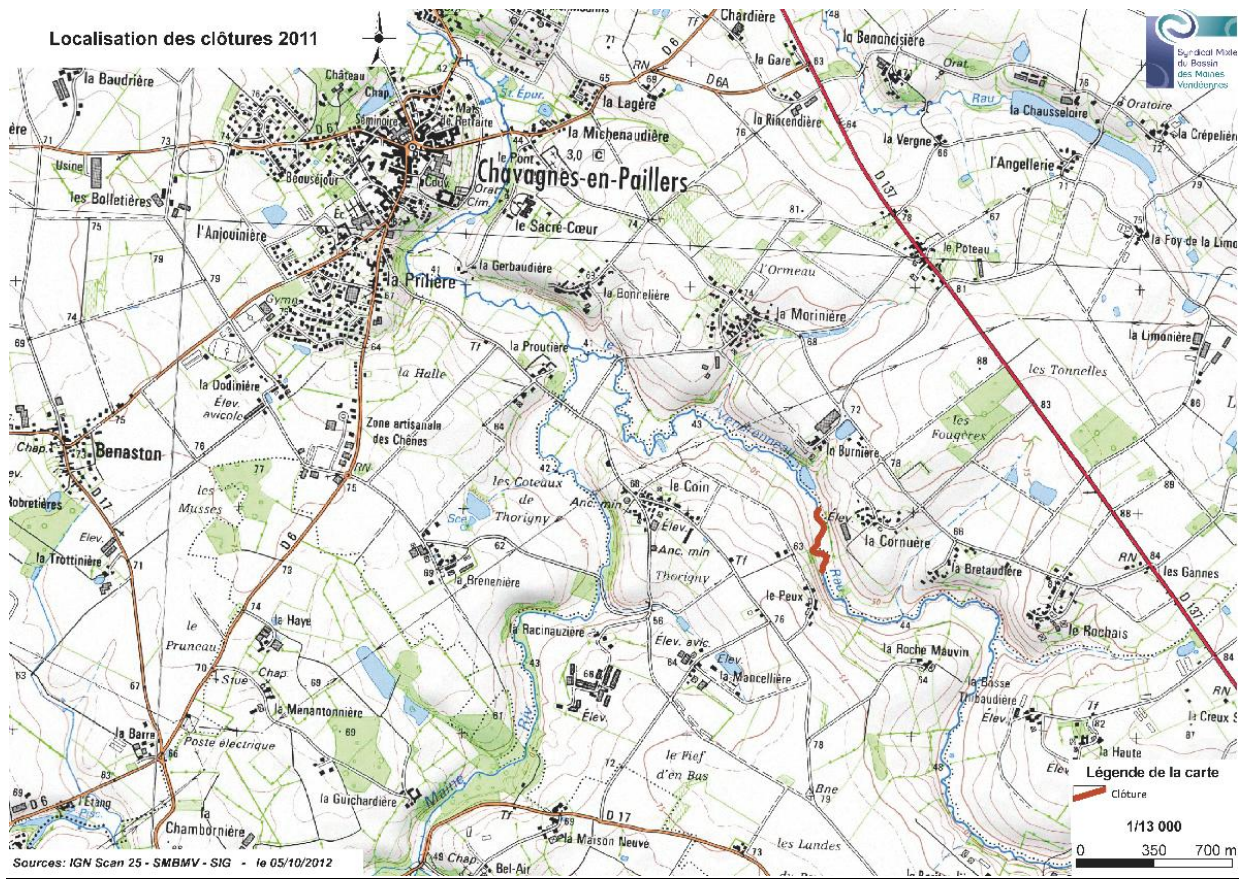
Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o de la Région des Pays de la Loire

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50,00%	5 818.54 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	3 491.12 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	2 327.42 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 637.08 €</b>







## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : entretien de plantation**

---

### **1 - Présentation de l'action : objectifs**

#### Description des travaux :

Les travaux d'entretien projetés sur les plantations réalisées ont pour objectif de pérenniser les investissements.

Pour l'année 2011, les travaux concernent :

- l'entretien des plantations réalisées entre 2008 et 2010
- la remise en état définitive des plantations réalisées en 2007

#### Nature des travaux :

##### Plantations réalisées entre 2008 et 2010 :

Les travaux d'entretien à réaliser sur les plantations réalisées entre 2007 et 2009 :

- Le réajustement des protections suite à la période hivernale
  - ➔ 1 passage/an réalisé en Mars
- Les tailles de recépage ou de formation
  - ➔ 1 à 3 passages/an réalisés en Avril, Juin et Septembre
- Le débroussaillage entre les plants
  - ➔ 1 ou 2 passages/an réalisés en Février et Juillet
- Un arrosage

##### Plantations réalisées en 2007 :

Lors de la réalisation d'un projet, le Syndicat mixte s'engage auprès du propriétaire à assurer l'entretien de la plantation pendant 3 ans.

La remise en état définitive de la plantation est réalisée au terme de ces 3 ans soit en général l'année n+4.

Cette prestation comprend :

- Une taille de formation et/ou de recépage,
- Retrait et évacuation du paillage plastique y compris des collerettes,
- Retrait et évacuation des filets de protection y compris des tuteurs,
- Un passage de débroussaillage.

Au terme des 4 années d'entretien régulier, on considère que la plantation doit être en mesure d'assurer ces différentes fonctions sans intervention humaine.

### **2 – Réalisations / Observations**

Il s'agit de travaux à réaliser sur des plantations réalisées sur la Maine, la Petite Maine, la Grande Maine et le Grand Ry (affluent situé en rive droite de la Grande Maine et en amont du barrage de la Bultière).

- Linéaire entretenu : 2 030 ml
  - 2007 : 0 ml
  - 2008 : 0 ml
  - 2009 : 0 ml
  - 2010 : 2 030 ml

### **3 – Bilan financier**

Inscription au BP : 3 782.35 €  
- crédits consommés : 3 934.24 € TTC  
- crédit engagé : 0 € TTC  
- Total : 3 934.24 € TTC

Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85)

### **4 - Présentation du plan de financement**

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o **de la Région des Pays de la Loire**

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>	<b>30,00%</b>	<b>1 180.27 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>50,00%</b>	<b>1 967.12 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>786.85 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 934.24 €</b>

## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : travaux de plantation**

---

---

### **1 - Présentation de l'action : objectifs**

#### Nature des travaux :

Les travaux sont réalisés avec des essences indigènes (taille des plants de 60 à 90 cm.) conformément aux plantations de haies bocagères avec une priorité donnée à la pose de paillage biodégradable et individuel. Les sujets sont placés en quinconce sur deux alignements en suivant la configuration topographique pour les berges inclinées avec une priorité donnée aux implantations en tête de berges.

Il s'agit de restaurer artificiellement les fonctions d'une ripisylve **diversifiée**.

#### En parallèle, les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la qualité des eaux par :
  - o la rétention des sédiments et alluvions
  - o la consommation des nutriments
- Par la restauration du système racinaire :
  - o à améliorer la diversité des habitats aquatiques
  - o à lutter contre l'érosion des berges
- Par la restauration du système aérien :
  - o à lutter contre le réchauffement des eaux par l'augmentation de l'ombrage avec un impact positif sur les phénomènes d'eutrophisation et d'évaporation
  - o diminuer la vitesse d'écoulement pendant les périodes de hautes eaux
  - o à enrichir la diversité bocagère, lieu de nourritures, de caches et de reproduction pour de nombreuses espèces

### **2 – Réalisations / Observations**

- 9 réalisations soit 1 845 ml plantés dont :
  - 1 projet sur la Maine
  - 6 projets sur la Petite Maine
  - 1 projet sur la Grande Maine

### **3 – Bilan financier**

Inscription au BP : 16 864 €

- Crédits consommés : 14 932.06 € TTC
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 14 932.06 € TTC

Les travaux de plantation ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85)

#### **4 - Présentation du plan de financement**

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

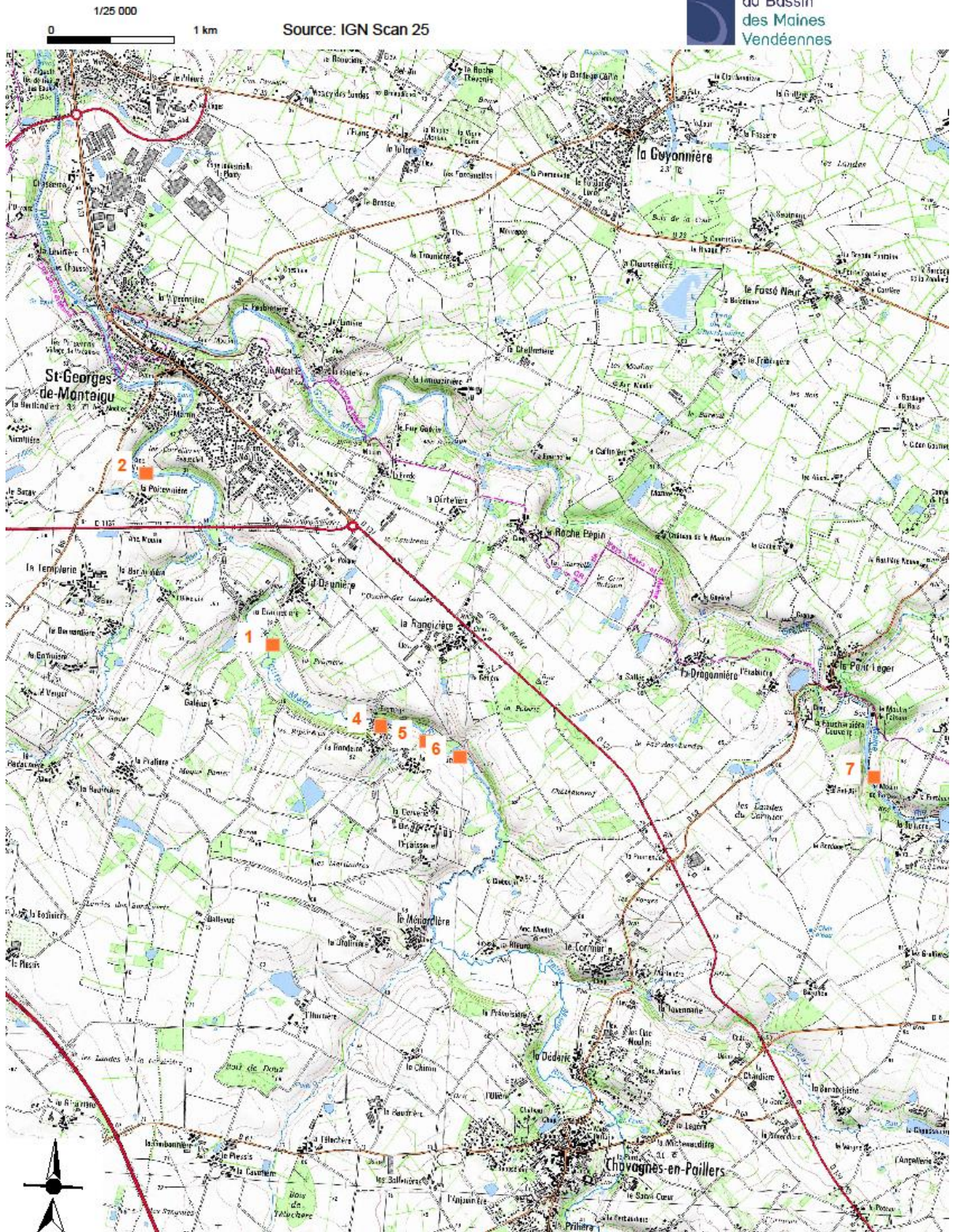
- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
  - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o **de la Région des Pays de la Loire**

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>	<b>50,00%</b>	<b>7 466.03 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>30,00%</b>	<b>4 479.62 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>2 986.41 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 932.06 €</b>



# Plantation 2011 Programme prévisionnel au 1er Janvier 2011

21/04/2011



**Plantation 2011**  
**Programme prévisionnel au 1er Janvier 2011**

21/04/2011



Syndicat Mixte  
du Bassin  
des Maires  
Vendéennes



## **RESTAURATION DES ANNEXES ET DU LIT MAJEUR : création de zone humide tampon**

---

### **1 – Nature des travaux, objectifs de l'action et localisation de l'action**

Dans le cadre du programme « Bultière » visant notamment l'amélioration de la qualité des eaux et la réduction des transferts des sédiments vers la retenue de Preully, via la restauration des milieux naturels, le Comité syndical a décidé d'inscrire parmi les priorités, l'aménagement et/ou la restauration des zones tampons (appelées aussi zones de rétention).

Cette action inscrite dans le cadre de la DCE est une opération complémentaire et située à l'aval de tous les efforts entrepris par les agriculteurs, les collectivités...

Cette démarche dite « environnementale » s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires sans aucun caractère réglementaire. Il doit s'agir d'une action responsable et de sensibilisation, mise en œuvre avec le ou les acteurs concernés, visant à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le milieu récepteur.

Il est bien entendu que ce type d'action doit être inscrit comme une opération complémentaire comme évoqué précédemment visant à améliorer la qualité de l'eau et en aucun cas à se préserver de la mise en œuvre d'un risque de pollution avéré.

Les aménagements projetés visent à récupérer les eaux de **ruissellement** ou de **lessivage** d'origine **agricole ou non-agricole** potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

En résumé, il s'agit d'opérations inscrites dans une démarche aménagement de l'espace visant à valoriser le fonctionnement des systèmes d'épuration naturelle connus tels que :

- La prairie
- Le boisement
- La haie
- La zone humide

Pour information, il est possible de lister les aménagements à développer (liste non exhaustive) :

- Fossé végétalisé en escalier
- Lagune ou fossé à macrophytes
- Banquette d'absorption diffusion
- Fossé sans exutoire
- Déviation d'un fossé sur une prairie, un boisement...
- Ouvrages à combinaisons multiples

Conformément au paragraphe précédent, les sites, jugés potentiellement intéressants en termes de conception ont été recensés sur le bassin versant au droit des espaces de connexions « fossés – cours d'eau » et le plus souvent à l'exutoire de bassins versants drainés.

Les aménagements ont été quantifiés et localisés à partir des résultats de l'état des lieux. A ce stade du projet, ces données restent des orientations sachant que la mise en œuvre de chaque projet sera le résultat des discussions à engager avec le ou les propriétaires concernés.

### **2 – Réalisations / Observations / Bilan financier**

Réalisations - observations :

Compléments de travaux sur les zones humides tampons de la Fournerie (Les Herbiers) et des Roussières (La Boissière-de-Montaigu).

Les travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise SARL TP Gauvrit pour un montant de 1 662.44 € TTC.

Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise Brosseau pour un montant de 458.07 € TTC.

Bilan financier :

- Inscription au BP : 23 920 €
  - Crédits consommés : 2 120.51 € TTC
  - Crédit engagé : 0 € TTC
  - Total : 2 120.51 € TTC

### **3 - Présentation du plan de financement**

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Territorial (CT) du bassin versant du barrage de la Bultière 2010-2013 :
  - o **de Vendée Eau**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
  - o **de la Région des Pays de la Loire**

<b>Organisme et modalité de participation</b>	<b>Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC</b>	<b>Montant de la participation sollicitée</b>
<b>Conseil Général de la Vendée</b>	<b>30,00%</b>	<b>636.15 €</b>
<b>Conseil Régional des Pays de la Loire</b>	<b>50,00%</b>	<b>1 060.26 €</b>
<b>Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)</b>	<b>20,00%</b>	<b>424.10 €</b>
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 120.51 €</b>

## **ENTRETIEN DES PROPRIETES PUBLIQUES FORMANT LE POURTOUR DU BARRAGE DE LA BULTIERE**

---

---

### **1 – Présentation de l'action**

#### Présentation de la gestion du site et historique :

Il s'agit de l'entretien et de la gestion des propriétés départementales et du SIAEP des Vals de Sèvre formant le pourtour du barrage de la Bultière sur les communes de Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Fulgent.

Ces propriétés, situées à l'intérieur des périmètres de protection, définies par arrêté préfectoral n° 92 - DIR 1/798 et instaurées en application de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, ont été acquises dans un souci de protection maximum de la ressource en eau.

En 1995, le Conseil Général de la Vendée, les 4 communes riveraines (La Boissière-de-Montaigu, Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers et Saint-Fulgent) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable ont décidé en concertation de confier la gestion du site à un interlocuteur unique soit le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes.

#### Missions du Syndicat :

La coordination des travaux d'entretien a été confiée au Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes, dans l'objectif d'effectuer une gestion commune et cohérente à l'ensemble du site avec un double intérêt : qualitatif et financier (économie d'échelle).

Par conséquent, la mission comprend :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien
- La surveillance du site
  - N.B. : il s'agit de la surveillance relative :
    - au suivi des travaux d'entretien
    - à la protection du site (application des arrêtés en vigueur) matérialisée par la diffusion d'informations auprès des usagers et non en termes de police

#### Les conventions de gestion et d'entretien :

Les accords définis au travers des conventions signées entre le Syndicat mixte et les partenaires cités ci-dessous précisent les règles de gestion du site, les missions et les responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que les clés de répartition des charges d'entretien entre les différents acteurs.

On peut citer les conventions établies avec :

- Le Conseil Général de la Vendée
- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vals de Sèvre
- Les 4 communes riveraines
- Les agriculteurs riverains

#### La commission Bultière :

Cette commission travail sur :

- Les orientations budgétaires au regard des bilans des actions antérieures
- Les actions et/ou réflexions nouvelles
- Le suivi des conventions
- Le bilan des manifestations sur le site

## **2 – Bilan des travaux**

En 2011, les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SARL BROSSEAU Paysagiste de Boufféré.

Ces travaux incluent :

- L'entretien des boisements et des haies (existants et plantés)
- L'entretien des sentiers
- L'entretien des parkings
- L'entretien des prairies
- Les petits aménagements divers (clôtures, mobiliers,...)
- Les travaux de bûcheronnage (abattage, élagage,...)

## **3 – Plan de financement**

Financement des travaux d'entretien :

Sur les propriétés départementales :

- 90% du montant des travaux à charge du Conseil Général de la Vendée
- Le solde, à charge des communes concernées au prorata de leurs superficies

Sur les propriétés du SIAEP des Vals de Sèvre :

- 100% à charge du SIAEP

**Evolution des dépenses (données issues des comptes administratifs de 1996 à 2011) (en euros)**

Le tableau ci-dessous montre que depuis 2005, nous sommes sur une enveloppe stable voire à la baisse.

Objet : Entretien des terrains	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
--------------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

<b>du Département de la Vendée</b>	-	2.243	19.369	30.292	54.828	75.039	66.416	66.213	50.241	55.521	56.941	48.680	50.454	56.281	40.023	43.892
------------------------------------	---	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Répartition de la dépense :																		
Département	90%	-	2.019	17.432	27.263	49.345	67.535	59.774	59.592	45.217	49.969	51.247	43.812	45.408	50.653	36.021	39.503	
St Fulgent	10%	10.16%	-	23	197	308	557	762	675	673	510	564	579	495	513	572	407	446
Chavagnes en P.		34.60%	-	78	670	1.048	1.897	2.596	2.298	2.291	1.738	1.921	1.970	1.684	1.746	1.947	1.385	1.519
Bazoges en P.		15.59%	-	35	302	472	855	1.170	1.035	1.032	783	866	888	759	787	877	624	684
La Boissière de M.		39.65%	-	89	768	1.201	2.174	2.975	2.633	2.625	1.992	2.201	2.258	1.930	2.000	2.232	1.587	1.740

<b>du SIAEP des Vals de Sèvre</b>	5.953	3.991	7.357	6.829	7.986	8.145	8.342	8.292	8.244	8.264	7.944	4.435	5.159	6.819	7.425	7.330
-----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<b>Total</b>	5.953	6.234	26.726	37.122	62.814	83.184	74.758	74.505	58.486	63.785	64.885	53.115	55.613	63.100	47.448	51.222
--------------	-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Superficie totale : environ  
110 ha

<b>Coût d'entretien à l'ha</b>	54	57	243	337	571	756	680	677	532	580	590	483	506	574	431	466
--------------------------------	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----



**LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS  
DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES**



### III – LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

#### **1 – Les moyens humains**

Au 31 décembre 2011, 3 agents travaillent pour le compte du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes :

- Monsieur Damien GALLARD, technicien supérieur territorial titulaire à temps complet à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, établissement public créé en 1985. L'Institution met à disposition Monsieur GALLARD par le biais d'une convention d'entretien et de surveillance de la rivière Sèvre Nantaise depuis 1995.
- Madame Marina CHAMPAIN, adjoint administratif territorial titulaire 2<sup>ème</sup> classe est mise à disposition par la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent pour une durée hebdomadaire de 1.5 jours en vue d'exercer les fonctions de secrétariat.
- Madame Alice GARNIER, adjoint administratif territorial stagiaire 2<sup>ème</sup> classe exerce la fonction de secrétaire administrative du Syndicat. Elle élabore le budget, les marchés publics, est chargée du suivi comptable, de la préparation et du suivi des réunions de Bureaux et Comités syndicaux.

#### **2 – Les moyens financiers**

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du compte administratif 2011 en prenant en compte uniquement les dépenses et les recettes réelles.

##### ➤ ***Les dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 198 632,13 €.

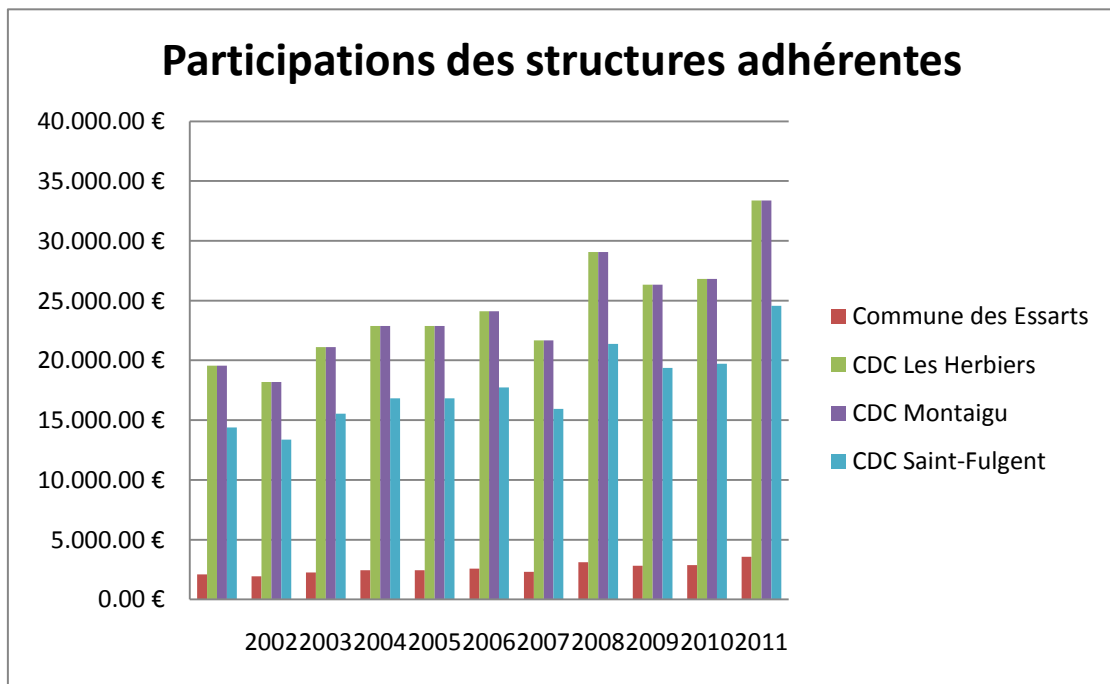
Elles regroupent :

- Les actions menées par le Syndicat présentées précédemment à hauteur de 152 829.63 €
- Les dépenses de personnel pour 27 302.17 €
- Les indemnités élus pour 8 357.92 €
- Les charges d'emprunt pour 549.05 €
- Les dépenses diverses (frais de télécommunications, assurances, fournitures administratives...) s'élèvent à 9 593.36 €

##### ➤ ***Les recettes de fonctionnement***

Elles s'élèvent à 170 180.14 €. Les participations des structures adhérentes s'élèvent à 76 233 €.

Les 93 947.14 € restants sont versés par les partenaires financiers pour les travaux réalisés par le Syndicat.



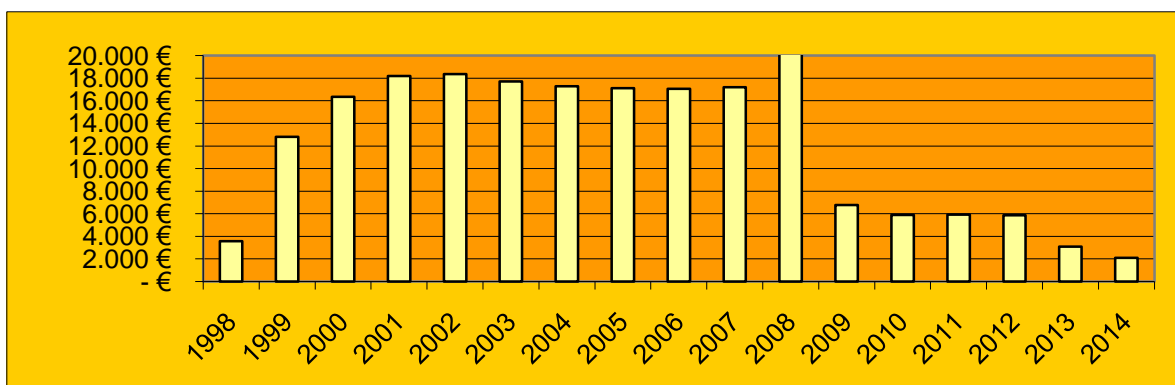
➤ **Les dépenses et recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital des emprunts pour 5 742.53 € et les immobilisations corporelles (matériel informatique, logiciel) pour 4 694.90 €, soit un total de dépenses de 10 437.43 €.

Les recettes se limitent au solde d'exécution d'investissement reporté de 5 399.52 €.

➤ **L'état pluriannuel de l'annuité de la dette**

L'annuité de la dette est en forte diminution depuis 2009 en raison du remboursement par anticipation de plusieurs emprunts et l'extinction de la dette sans emprunt nouveau est prévue pour 2014.



Le montant du capital restant dû s'élève à 10 843.91 € au 31 décembre 2011.

